

Quels sont les indicateurs utilisés dans l'évaluation de l'efficacité des programmes d'intervention en toxicomanie offerts à la clientèle judiciarisée en Amérique du Nord ?

Par Alexandre Gauthier*, Catherine Arseneault** et Mélissa Côté***

RÉSUMÉ

La pertinence et l'utilité de l'évaluation de programme dans le domaine de l'intervention sociale et criminologique ne sont plus à défendre. En effet, il est maintenant admis qu'un tel exercice permet aux organisations publiques de rendre compte de leurs performances et de les améliorer. Quant aux intervenants sociaux, l'évaluation de programme, plus précisément les données qui en sont issues, s'avère très utile en leur permettant d'appréhender différemment leurs actions et d'en saisir les tenants et aboutissants. Or, bien que valorisé, il s'agit d'un exercice qui comporte son lot de défis et de limites, ce qui peut suffire à freiner les élans de chercheurs qui voudraient s'y adonner. L'un de ces défis réside dans l'opérationnalisation des concepts et des indicateurs retenus pour conclure à l'efficacité (ou non) d'une intervention. Cette difficulté est notable en ce qui concerne les programmes en toxicomanie offerts à une clientèle judiciarisée. La toxicomanie est effectivement une problématique complexe et multifactorielle, ce qui complexifie son opérationnalisation. Cette étude de la portée fait état des différents indicateurs tenus en compte dans les évaluations des effets des programmes en toxicomanie offerts à une clientèle judiciarisée menées depuis les années 2000.

Mots clés: étude de la portée, intervention en toxicomanie, clientèle judiciarisée, efficacité de l'intervention.

ABSTRACT

The relevance and usefulness of program evaluation in the field of social and criminological intervention is no longer in question. Indeed, it is now recognized that such an exercise allows public organizations to account for their performance and to improve it. As for social workers, program evaluation, and more precisely the data that come out of it, is very useful in allowing them to apprehend their actions differently and to understand the ins and outs of them. However, although valued, it is an exercise that comes with its own challenges and limitations, which can be enough to dampen the spirits of researchers who would like to engage in it. One of these challenges lies in the operationalization of the concepts and indicators used to conclude on the effectiveness (or not) of an intervention. This difficulty is notable in the case of substance abuse programs offered to a judiciary clientele. Substance abuse is indeed a complex and multifactorial problem, which makes its operationalization more complex. This scope study reports on the different indicators

taken into account in the evaluations of the effects of substance abuse programs offered to a judiciary clientele conducted since the year 2000.

Key words: scoping review, substance abuse intervention, judicialized clientele, effectiveness of the intervention.

Introduction

Le lien qui existe entre la délinquance et la toxicomanie fut largement démontré et documenté ces dernières décennies (Best & Colman, 2020; Van Roeyen et coll., 2017). En effet, une grande partie des individus judiciarisés connaissent des problèmes de consommation de substances, et vice versa (Turnbull, 2020). La consommation de substances étant l'un des besoins criminogènes (Andrews & Bonta, 2010), il est impératif d'offrir des programmes d'intervention efficaces à cette clientèle. Cependant, seuls quelques programmes font l'objet d'une évaluation des effets, et lorsqu'ils le sont, plusieurs difficultés sont rencontrées (Arseneault *et al.*, 2016). Les difficultés rencontrées dans l'évaluation des programmes sont essentiellement le fait que les problématiques et les objets d'étude du champ social sont complexes et difficiles à définir (Larivée, 2014). En conséquence, on conclut souvent, à tort, que l'absence de résultats est synonyme de résultats négatifs, voire d'échec du programme (Zlotnik, 2010). En outre, le rétablissement de la consommation de drogues est multidimensionnel et trop souvent, lors de l'évaluation des programmes, les questions relatives au capital social, à l'estime de soi, à l'auto-efficacité et à la qualité de vie sont laissées de côté dans l'analyse de la réduction et de la gestion des symptômes (Ashford & Brown, 2020). Également, l'efficacité de ces programmes est très souvent évaluée sur un court laps de temps, et ce, malgré le fait que le rétablissement d'un trouble d'utilisation de substances peut prendre plusieurs années. Ces dernières années, l'approche de la réduction des méfaits a été de plus en plus adoptée dans le domaine de l'intervention en toxicomanie. Cette approche ne considère pas l'abstinence comme le seul moyen d'améliorer la situation d'une personne confrontée à un problème de toxicomanie (AIDQ, 2022). En plaçant l'individu au cœur de l'intervention et en trouvant des solutions en fonction de ses besoins et de ses objectifs de vie, la réduction des méfaits est essentiellement basée sur la réduction des conséquences négatives liées à la consommation de drogues plutôt que sur l'élimination du comportement de consommation lui-même (Brisson, 2010). Malgré la prédominance de cette approche, l'efficacité des traitements en toxicomanie est souvent basée sur l'abstinence des individus.

L'objectif de la présente étude est donc de répondre à la question suivante : quels sont les indicateurs utilisés dans l'évaluation des effets des programmes d'intervention en toxicomanie offerts à la clientèle judiciarisée en Amérique du Nord ?

* Doctorant en criminologie et chargé de cours, École de criminologie, Université de Montréal

** Professeure adjointe, École de criminologie, Université de Montréal

*** Professeure adjointe en psychoéducation, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval

Méthode

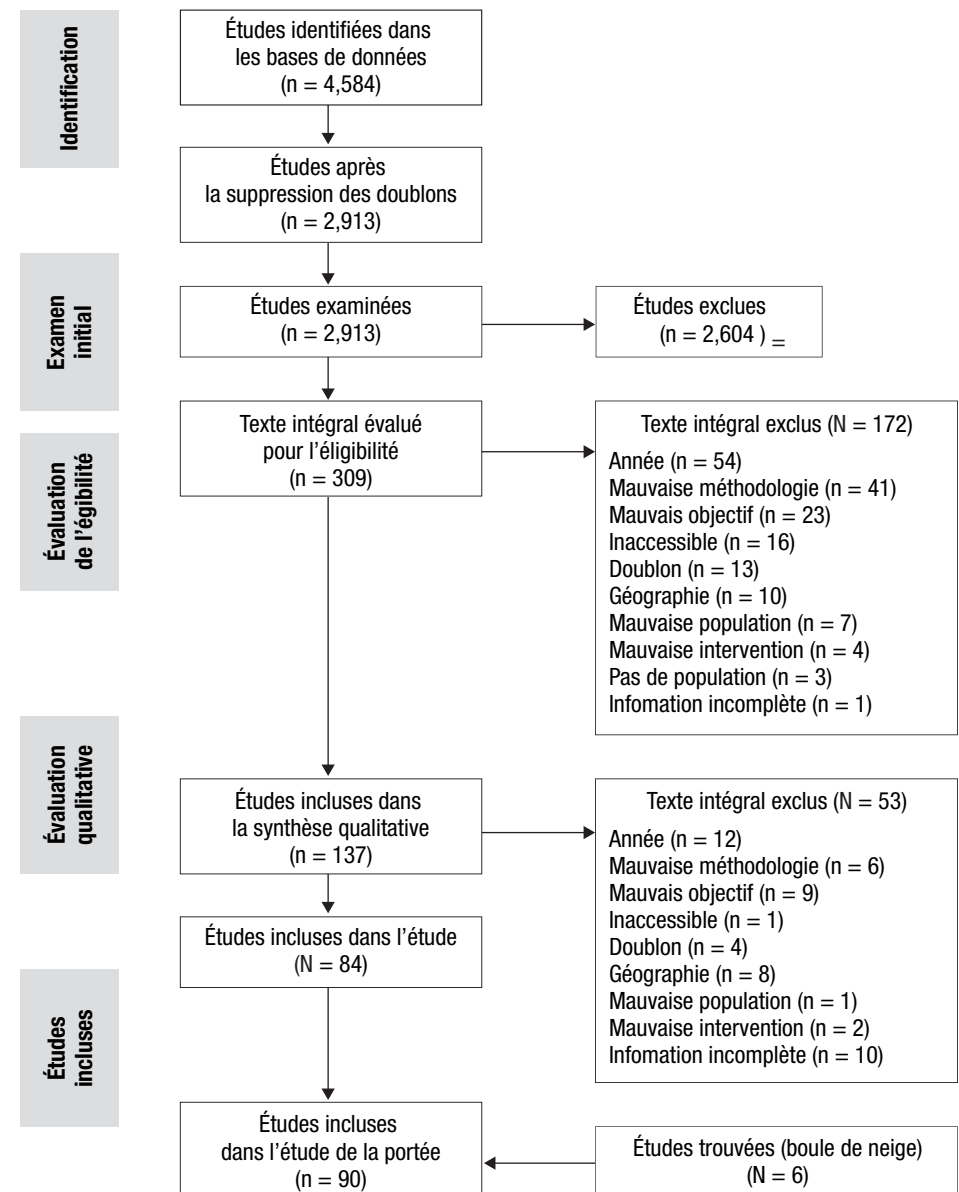
Afin de répondre à la question de recherche, une « étude de la portée » (*scoping review*), qui permet de cartographier l'ensemble de la littérature sur un domaine thématique et qui vise à fournir un aperçu descriptif du matériel examiné, et ce, sans évaluer de manière critique les études individuellement, fut réalisée (Arksey & O'Malley, 2005; Levac *et al.*, 2010). Afin d'identifier toutes les études pertinentes, une recherche a été effectuée mai 2021 dans cinq bases de données, à savoir les suivantes : 1) *National Criminal Justice Reference Service* (NCJRS), 2) *Criminal Justice Abstracts*, 3) *Sociological Abstracts*, 4) *PsycNet* et 5) *Pubmed*. Lors de cette recherche, quatre blocs de mots-clés croisés ont été employés : le premier pour le programme (Intervention* OU Traitement* OU Programme* OU Thérapie* OU Directive*); le deuxième pour la personne judiciarisée (Délinquant* OU délinquant* OU détenu* OU judiciar* OU criminel*); le troisième pour l'efficacité (Évaluation* OU Impact* OU effet* OU efficac*); et le quatrième pour les substances (Addiction* OU dépendance* OU alcool* OU drogue* OU substance*). Afin d'identifier précisément ces mots-clés, un travail a été effectué avec une bibliothécaire spécialisée dans ce champ de recherche. Également, nous avons utilisé (juvénile OR adolescent* OR adolescence OR youth* OR kid OR young OR child*) comme termes d'exclusion, afin de rechercher uniquement les études portant sur les personnes judiciarisées adultes.

La sélection des études incluses dans cette étude de la portée s'est faite en quatre étapes : (1) la recherche dans les bases de données en ligne, (2) un premier tri basé sur le titre et le résumé, (3) une évaluation de l'admissibilité sur la base du texte intégral, et (4) une évaluation sur la base du texte intégral de l'efficacité du traitement de la toxicomanie chez les personnes judiciarisées.

Premièrement, la recherche dans les bases de données en ligne a permis d'identifier 4'584 études (Figure 1). Après avoir éliminé les doublons, le compte était de 1'671 études. Deuxièmement, le premier auteur de la présente étude a évalué les 1'671 études sur la base du titre, du résumé, du texte intégral et d'un certain nombre de critères d'inclusion et d'exclusion. Les études étaient retenues si elles (1) avaient examiné l'efficacité du traitement de l'abus de substances chez les personnes judiciarisées, (2) avaient été menées en Amérique du Nord, (3) avaient été rédigées en anglais ou en français, et (4) avaient été menées auprès d'un échantillon qui n'incluait pas de participants ayant un handicap (physique ou mental). Les études ont été exclues si elles se caractérisaient par (1) un échantillon de personnes âgées de moins de 18 ans, (2) de personnes qui n'ont jamais été judiciarisées, (3) de personnes ayant un handicap (physique/mental), (4) dont les interventions étaient purement pharmacologiques, (5) qui n'étaient pas menées en Amérique du Nord, et (6) qui ont été réalisées avant l'an 2000. Troisièmement, les textes intégraux des 309 études retenues ont été évalués pour leur éligibilité sur la base de la qualité de leur méthodologie, ce qui a conduit à l'exclusion de 172 études. Quatrièmement, les données des 137 articles concernant l'échantillon, les substances considérées, le traitement et la méthode d'évaluation de l'efficacité du traitement ont été examinées et extraites

par le troisième auteur. Finalement, cet examen qualitatif des articles a mené à l'exclusion de 53 études, ce qui a donné un échantillon final de 84 études incluses dans cet examen systématique. À ces 84 études, s'ajoute six études identifiées par la méthode boule de neige. Le nombre total d'études retenues dans le cadre de la présente étude de la portée s'élève donc à 90 études.

Figure 1. Prisma



Résultats

En ce qui concerne les caractéristiques des échantillons des 90 études retenues, 37 % de celles-ci ont été menés auprès d'hommes, 37 % auprès de femmes et 26 % auprès d'un échantillon mixte. L'âge moyen des participants était de 34,36 ans avec un écart-type de 4,06 ans. Lors de leur participation au programme, 57 % étaient en prison, 14 % en communauté, 24 % dans un tribunal spécialisé pour toxicomanes et 5 % en probation. Les études retenues ont été menées soit aux États-Unis (95 %), soit au Canada (5 %).

Par rapport au temps de suivi, chez plus de 55 % des études analysées, celui-ci ne dépassait pas les 12 mois (< 1 mois = 1 % ; 0 à 3 mois = 8 % ; 4 à 6 mois = 16 % ; 7 à 9 mois = 3 % ; 10 à 12 mois = 27 %).

Finalement, en ce qui concerne le nombre d'indicateurs utilisés afin d'évaluer l'efficacité des programmes d'intervention en toxicomanie offerts aux clientèles judiciairisées, 43 % des études ont recouru à un indicateur, 36 % à deux indicateurs et 21 % entre trois et cinq indicateurs. Parmi les types d'indicateurs utilisés, les plus fréquemment rapportés étaient : 1) la récidive criminelle seulement (24 %), 2) la récidive de consommation seulement (12 %), 3) la récidive criminelle et de consommation (27 %), et 4) la récidive criminelle ou de consommation et autre (30 %).

Discussion

À la suite de l'analyse du contenu des 90 articles ayant été retenus dans le cadre de la présente étude de la portée, nous sommes en mesure de répondre à notre question, à savoir quels sont les indicateurs utilisés dans l'évaluation des effets des programmes d'intervention en toxicomanie offerts à la clientèle judiciairisée en Amérique du Nord ?

Malgré le fait que la toxicomanie et la délinquance soient des problèmes multidimensionnels et complexes, seulement 37 % des études ont évalué des paramètres autres que la consommation de substances ou la récidive de la délinquance pour évaluer l'efficacité des programmes. En outre, si l'on considère que la consommation de substances est un problème à long terme, et que plusieurs épisodes de traitement peuvent être nécessaires pour que de réels changements soient apportés (Fleury *et al.*, 2016), il est intéressant de noter que seulement 38 % des études l'ont observé sur une période de plus d'un an. Cette conception de l'« efficacité » peu nuancée, et ces courts temps de suivi – 55 % des études ont employé un temps de suivi de moins d'un an – ont comme conséquence, entre autres, d'affecter la reconnaissance des progrès qui peuvent être réalisés par l'approche de la réduction des méfaits.

Bien qu'une étude de la portée n'ait pas pour but d'examiner la qualité des études, la description de certains paramètres est inégale d'une étude à l'autre, ce qui rend la comparaison parfois difficile ou du moins nuancée. Parmi les paramètres où nous retrouvons des inégalités se trouvent : 1) le type, la durée,

l'approche et le suivi des programmes ; 2) la description de l'échantillon (ex. : le sexe, l'origine ethnique) ; et 3) la description de la méthode utilisée, du temps de suivi, des indicateurs employés.

Références

- Andrews, D. A., & Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5th Ed). Cincinnati: Anderson.
- Arksey, H., & O'Malley, L. (2005). Scoping studies: towards a methodological framework. *International journal of social research methodology* 8(1), 19-32. doi:<https://doi.org/10.1080/1364557032000119616>
- Arseneault, C., Plourde, C., & Alain, M. (2016). Evaluating a prison-based intervention program: approaches and challenges. *Canadian journal of program evaluation*, 31(1), 61-81.
- Ashford, R.D., & Brown, A.M. (2020). The history, evidence, and trajectory of substance use disorder recovery. In D. Best and C. Colman (2020). *Strenghts-bases approaches to crime and substance use. Froms drugs and crime to desistance and recovery*, 23-48. Routledge
- Association des intervenants en dépendance du Québec (2022). Réduction des méfaits : Qu'est-ce que c'est ? AIDQ, disponible sur <https://aidq.org/reduction-des-mefaits> (consulté le 10 janvier 2022).
- Best, D., & Colman, C. (2020). *Strenghts-bases approaches to crime and substance use. Froms drugs and crime to desistance and recovery*. Routledge.
- Brisson, P. (2010). Prévention des toxicomanies. Aspects théoriques et méthodologiques. Dans P. Brisson, *La réduction des méfaits : principes et pratiques*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p.71-94.
- Fleury, M.-J., Djouini, A., Huynh, C., Tremblay, J., Ferland, F., Ménard, J.-M. et Belleville, G. (2016). Remission from substance use disorders: A systematic review and meta-analysis. *Drug and Alcohol Dependence*, 168, 293-306. <https://doi.org/10.1016/j.drugalcdep.2016.08.625>
- Larivée, S. (2014). Vers l'utilisation des données probantes. *La pratique en mouvement*, 7, 7-8.
- Levac, D., Colquhoun, H., & O'Brien, K. K. (2010). Scoping studies: advancing the methodology. *Implementation science*, 5(1), 1-9. doi:<https://doi.org/10.1186/1748-5908-5-69>
- Turnbull, P. (2020). The relationship between drugs and crime and its implication for recovery and desistance: a short introduction. In D. Best and C. Colman (2020). *Strenghts-bases approaches to crime and substance use. Froms drugs and crime to desistance and recovery*, pp.8-22. Routledge
- Van Roeyen, S., Anderson, S., Vanderplasschen, W., Colman, C., & Vander Laenen, F. (2017). Desistance in drug-using offenders: A narrative review. *European Journal of Criminology*, 14(5), 606-625.
- Zlotnik, J.L. (2010). Evidence-Based Practice and Social Work Education: A View From Washington. *Research on Social Work Practice*, 17(5), 625-629.
-